

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 DECEMBRE 2021**

.....

Le six décembre deux mille vingt-et-un à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie de Conie-Molitard sous la présidence de Madame Anne GENNESSEAUX, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Étaient présents :                    Mme Anne GENNESSEAUX                    M. Franck DEVILLIERS  
                                                 M. Aurélien RIVIÈRE                    M Vincent CLOUET  
                                                 M. Michel BOISSIERE                    Mme Cathy HAUDEBOURG  
                                                 M. Rémi PROULT                    Mme Elisabeth TOUCHE  
                                                 M. Alain RAMBERT                    Mme Liliane CASTILLE

Était excusé :                    M Samuel CHABOCHE                    A donné pouvoir à Anne GENNESSEAUX

Nombre de Conseillers	Date de Convocation : 01/12/2021
- en exercice : 11	
- présents : 10	Date d’Affichage : 01/12/2021
- votants : 11	

Le Maire propose au conseil municipal d'élire Monsieur Rémi PROULT comme secrétaire de séance qui accepte ces fonctions.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du mercredi 8 septembre 2021.**

**Le maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au titre de l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales**

Rapport des conseils communautaires du Grand Châteaudun des lundis 27 septembre et 8 novembre 2021 (vente de l'hippodrome, lignes d'eau gratuite pour les associations du territoire, fond de concours 2020, assainissement non collectif avec la redevance annuelle, subvention aux collèges et aux lycées, tarification du portage des repas .....).

**OBJET : Ouverture des crédits budgétaires en Investissement : Budget Commune [2021-DEC-01]**

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Dans l'attente du vote du budget, la commune de Conie-Molitard, peut sur autorisation du Conseil Municipal décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant de l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget principal 2022 selon le tableau ci-dessous :

Les dépenses d'investissement 2021 s'entendent en opérations réelles excluant les reports et hors chapitre 16 "remboursement de la dette".

Chapitres libellés	Montant Budget 2021 en €	Montant 25% en € - 2022
021 : immobilisations incorporelles	121 402,06	30 350,51
Total	121 402,06	30 350,51

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2022.**

## OBJET : TARIF COMMUNAUX 2022 [2021-DEC-02]

### TARIFS DES BOISSONS DONT LICENCE IV

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour la licence IV :

Licence IV	2022
Apéritifs anisés, vin cuit	2,00 €
Whisky baby 2 cl	2,00 €
Whisky 4 cl	4,00 €
Pression bière 25 cl	3,00 €
Bière 25 cl	1,50 €
Jus de fruits, soda	1,50 €
Eau minérale 1,5 l	1,50 €
Eau minérale + sirop 25 cl	1,00 €
Kir	1,50 €
Vin blanc, rouge, rosé	1,00 €
Café	1,00 €
Thé	1,00 €
Digestif	2,00 €
Vin pétillant	10,00 €
Eau minérale 0,50 cl	0,50 €
Bouteille de vin rouge / blanc / rosé / beaujolais	8,00 €

### TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants de la location de la salle polyvalente :

Location de la salle	2022
Commune	
Particulier 1 jour avec cuisine	150,00 €
Particulier jour supplémentaire avec cuisine	70,00 €
Associations avec ou sans chauffage	Gratuit
Réunion particulier sans cuisine (1 jour)	70,00 €
Rassemblement familial suite à un décès d'une personne de la commune (4 heures)	35,00 €
Frais de Chauffage par jour	35,00 €
Cuisine seule	70,00 €
Hors commune	
Particulier 1 jour avec cuisine	250,00 €
Particulier jour supplémentaire avec cuisine	100,00 €
Réunion d'associations	70,00 €
Location à but commercial	400,00 €
Réunion particulier sans cuisine (1 jour)	100,00 €
Frais de chauffage par jour	35,00 €
Cuisine seule	100,00 €
Commune ou hors commune	
Caution (locaux)	1.300,00 €
Caution (nettoyage des équipements et des locaux)	200,00 €

Dans le cas où les locataires souhaiteraient ne pas utiliser les tables et/ou les chaises mis à disposition dans la salle, le Conseil municipal instaure un tarif de 60,00 € correspondant à la sortie de ces équipements de la salle réalisée par les services techniques de la Commune.

## CONCESSIONS DE CIMETIÈRE - TARIFS 2022

Le Conseil municipal, à la majorité, vote les tarifs suivants :

Durée	Tarifs 2022
50 ans	330,00 €
30 ans	200,00 €
15 ans	150,00 €

La ligne « Superposition : 100,00 € » sans objet depuis la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 est supprimée.

## COLUMBARIUM - TARIFS 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants :

Durée	Tarifs 2022
50 ans	1.400,00 €

## JARDIN DU SOUVENIR - TARIFS 2022

Le Conseil municipal décide le tarif de 20,00 € pour la pose d'une plaque sur la stèle dans le Jardin du souvenir.

## CONCESSIONS – MONUMENT CINÉRAIRE (CAVE-URNE) - TARIFS 2022

Le Conseil municipal, à la majorité, vote les tarifs suivants :

Durée	Tarifs 2022
50 ans	170,00 €
30 ans	100,00 €
15 ans	75,00€

## TARIF HORAIRE DE LA MAIN-D'OEUVRE COMMUNALE 2022

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de ses activités, la Commune peut être amenée à facturer certaines prestations à des tiers. Ces prestations peuvent intégrer des frais de personnel.

C'est pourquoi, il est nécessaire de fixer le tarif horaire de la main-d'œuvre communale :

- 30,00 € pour la main-d'œuvre seule,
- 60,00 € pour la main-d'œuvre et utilisation d'engin ou de matériel.

Il est précisé que ce prix peut aussi être utilisé pour la valorisation des travaux en régie.

## ENCARTS PUBLICITAIRES BULLETIN MUNICIPAL – TARIF 2022

Petit encart : 9*4 cm	35,00 €
Grand encart : 9*7 cm	70,00 €

## OBJET : ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL – NOEL 2021 [2021-DEC-03]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de reconduire au titre de l'action sociale en faveur du personnel pour l'année 2021, la délivrance de chèques-cadeaux « FEDEBON 28 » commandés auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir pour un montant global de 600 euros soit 200 euros par agent public en poste en septembre 2021. Cette année, le montant est porté à 200 euros par agent pour faire bénéficier les agents des mesures prises par l'État, mais cela ne signifie pas que ce montant sera reconduit l'année prochaine.

## **OBJET : MODIFICATIONS STATUTS SITE [2021-DEC-04]**

*Vu la délibération du Syndicat Intercommunal de Transports d'élèves du 30 septembre 2021 portant sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports d'élèves*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** d'approuver les modifications des statuts du *Syndicat Intercommunal de Transports d'élèves* notamment son article 1er :

« **Article 1er :** En application des articles L.5711-1 et suivants, il est formé entre les communes de Conie-Molitard, Jallans, Thiville, Villampuy, Villemaury et la Communauté de communes Cœur de Beauce substituée partiellement aux communes de Bazoches-en-Dunois, Péronville et Varize pour la seule compétence « transport des élèves vers les collèges et lycées de Châteaudun », un syndicat qui prend la dénomination de :

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES ELEVES VERS LES COLLEGES ET LYCEES DE CHATEAUDUN »

**Article 2 :** d'inviter le Président du *Syndicat Intercommunal de Transports d'élèves*, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## **OBJET : Autorisation d'émettre des bons achats [2021-DEC-05]**

Sur proposition de la commission communale d'action sociale de Conie-Molitard réunie le lundi 22 novembre 2021 Pour les habitants âgés de 70 ans et plus de Conie-Molitard ne participant pas au prochain repas des anciens, il est proposé au conseil municipal d'émettre au titre de l'action sociale des bons d'achats à hauteur de 26 euros par personne âgée de 70 ans et plus de la commune à faire valoir auprès des commerçants ambulants desservant Conie-Molitard en coupure de 13 euros soit deux bons par bénéficiaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à mandater cette dépense et à émettre des bons d'achats à hauteur de 26 euros par personne âgée de 70 ans et plus de la commune.

*Le repas des anciens est programmé le samedi 29 janvier 2022.*

Si toutefois ce repas était annulé en raison des conditions sanitaires, les bénéficiaires inscrits recevraient des bons d'achat d'une valeur égale au prix du repas soit 26 euros.

## **OBJET : NOUVELLE CONVENTION D'EURE ET LOIR INGENIERIE POUR LA PRESTATION URBANISME [2021-DEC-06]**

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, la nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme proposée par le Conseil d'administration d'Eure et Loir Ingenierie

## **OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL 2021 DE LA COMMUNE [2021-DEC-07]**

Vu la demande de provisions demandée par la trésorerie de Châteaudun, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget général 2021 de la Commune de Conie-Molitard de la façon suivante :

Compte 673 – Titres annulés	+ 1 000 € soit un montant de 1 000 € au lieu de 0 €
Compte 678 – Autres charges exceptionnelles	– 1 058 € soit un montant de 28 925,18 € au lieu de 29 983,18 €
Compte 6817 – Dotation aux provisions	+ 58 € soit un montant de 58 € au lieu de 0 €

## **OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS [2021-DEC-08]**

Madame Anne GENNESSEAUX ayant dû avancer des fonds personnels pour la commune afin de pouvoir acheter un complément de boîtes de chocolats à destination des anciens, en demande le remboursement.

Vu la facture n°0210007049 du 02/12/2021 de 89,60 euros TTC produite par Madame Anne GENNESSEAUX, Maire de Conie-Molitard, pour l'achat de 10 boîtes de chocolat pour les anciens de la commune auprès de l'entreprise Dunois Distribution (CENTRE E.LECLERC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame le Maire Anne GENNESSEAUX n'a pas pris part au vote), le conseil municipal accepte de rembourser à l'élu concerné l'achat fait pour le compte de la Commune sur le budget communal.

### **Questions diverses :**

- La distribution des boîtes de chocolat aux anciens aura lieu le samedi 11 décembre 2021.
- Mise en ligne sur internet des compte-rendu des conseils municipaux à l'adresse suivante :  
<https://conie-molitard.fr>
- Les membres du conseil municipal, le personnel municipal, les présidents des associations communales et le professeur de l'école de Conie-Molitard ont suivi une formation au défibrillateur et aux Gestes Qui Sauvent le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à la salle des fêtes de Conie-Molitard par un sapeur-pompier du SDIS 28. D'autres sessions de formation à destination de la population auront lieu en 2022.
- Avenir de la classe unique de l'école élémentaire de Conie-Molitard : conseil d'école du lundi 18 octobre
- Installation du nouveau photocopieur de la mairie en novembre 2021
- Noël de la bibliothèque de Conie-Molitard le samedi 4 décembre 2021
- Fin des travaux du déversoir sur la rivière la Conie fin octobre 2021
- Commande auprès du conseil départemental d'Eure et Loir de 2 tonnes de sel pour le déneigement.

**L'ordre du jour du conseil municipal est épuisé. La séance est levée à 22 heures 55.**